

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 54

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

**RD69/RD113 - Salon-de-Provence - Desserte de la zone commerciale des Gabins -
Convention d'études avec mise à disposition du domaine public routier**

**DGACEEP Direction des Routes
Arrondissement de l'Etang de Berre
04,13,31,22,19**

PRESENTATION

Le projet porté par l'aménageur, la Société Civile de Construction Vente Salon de Provence Développement (SCCV), sur la commune de Salon-de-Provence prévoit la réalisation d'un ensemble commercial de type « retail » composé de plusieurs cellules de moyenne surface et d'un pôle restaurants, l'ensemble constituant environ 27 000 m2 de surface de plancher.

Situé en bordure de la RD69, ce projet est susceptible d'induire un trafic supplémentaire. Au regard de l'étude de trafic commandée par l'aménageur dans le cadre de la réalisation du projet commercial, il ressort de cette étude de trafic qu'il conviendra d'adapter le réseau routier afin de préserver le fonctionnement général du réseau actuel.

Le principe d'un accès depuis le carrefour RD69 / RD113 (giratoire Ouest) et d'une sortie aménagée sur la RD69 a été retenu pour desservir le projet, tout en préservant le fonctionnement général du réseau routier départemental.

La Société Civile de Construction Vente souhaite procéder à une étude préalable qui servira à déterminer la nature et le coût des travaux qui seront à réaliser dans le cadre de ce projet de desserte.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le Département et la SCCV Salon de Provence Développement afin de définir les conditions de mise à disposition du domaine public routier départemental pour la réalisation de la phase « études » du projet.

La Société prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à ces études.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser la mise à disposition du domaine public routier départemental à la Société Civile de Construction Vente Salon de Provence Développement, pour la réalisation des études préliminaires et d'avant projet de l'aménagement d'un accès depuis le carrefour RD69 / RD113 (giratoire Ouest) et d'une sortie aménagée sur la RD69 entre les PR 1+28 et PR 1+220 afin de desservir le projet de la zone commercial des Gabins.
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

